



FONDATION DES THÉÂTRES  
DES BOUFFES DU NORD  
ET DE L'ATHÉNÉE  
ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

## BULLETIN D'ADHÉSION MÉCÈNE INDIVIDUEL

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

### **Je souhaite apporter mon soutien à la Fondation des amis du Théâtre des Bouffes du Nord et de l'Athénée Théâtre Louis-Jouvet:**

Ami à hauteur de 1 000 €

Coût après réduction d'impôt: 340 € après déduction IRPP – 250 € après déduction IFI

Bienfaiteur à hauteur de 3 000 €

Coût après réduction d'impôt: 1020 € après déduction IRPP – 750 € après déduction IFI

Grand Bienfaiteur à hauteur de 5 000 €

Coût après réduction d'impôt: 1700 € après déduction IRPP – 1 250 € après déduction IFI

Mécène principal à hauteur de 10 000 €

Coût après réduction d'impôt: 3 400 € après déduction IRPP – 2 500 € après déduction IFI

Mécène principal à hauteur de 20 000 €

Coût après réduction d'impôt: 6 800 € après déduction IRPP – 5 000 € après déduction IFI

don libre de..... euros

**J'accepte d'être mentionné comme mécène dans les documents de communication du Théâtre des Bouffes  
du Nord et du Théâtre de l'Athénée**

Date :

Signature :

**Règlement par virement ou chèque, détail au verso**

**Bulletin à retourner à :**

Fondation des amis des Bouffes du Nord et de l'Athénée  
Cercle des Partenaires  
37bis boulevard de la Chapelle 75010 Paris

**Contact : bouffesdunord-athenee@academiedesbeauxarts.fr / 01 53 05 19 37**



FONDATION DES THÉÂTRES  
DES BOUFFES DU NORD  
ET DE L'ATHÉNÉE  
ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

**Versement au bénéfice de la Fondation des amis du Théâtre des Bouffes du Nord et de l'Athénée Théâtre Louis-Jouvet par :**

virement bancaire sur le compte de l'Académie des Beaux-Arts avec le libellé « Fondation des théâtres Bouffes du Nord / Athénée »

IBAN : FR69 4003 10000 10000 2992 40K83 BIC : CDCGFRPPXXX

chèque bancaire à l'ordre de « Fondation Cercle des Partenaires - Académie des Beaux-Arts »

Réduction fiscale au choix :

sur l'IRPP de 66% du montant de votre don

sur l'IFI de 75% du montant de votre don

Un reçu fiscal vous sera envoyé après le versement de votre don.

**Avantages fiscaux pour les donateurs imposables en France :**

**Réduction fiscale de 66% sur l'impôt sur le revenu (IRPP)**

Les donateurs imposables en France peuvent bénéficier d'une réduction fiscale sur l'impôt sur le revenu (IRPP) de 66% du montant de leur don dans la limite annuelle de 20% du revenu imposable. Si le plafond de 20% des revenus est dépassé, le bénéfice de la réduction peut être reporté sur les cinq années suivantes.

Organismes bénéficiaires éligibles à ce dispositif :

- Cercle des Partenaires
- Fondation des amis du Théâtre des Bouffes du Nord et de l'Athénée Théâtre Louis-Jouvet

**Réduction fiscale de 75% sur l'impôt sur la fortune immobilière (IFI)**

Les donateurs imposables en France peuvent bénéficier d'une réduction fiscale sur l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) de 75% du montant de leur don dans la limite annuelle de 50 000 €.

Organisme bénéficiaire éligible à ce dispositif :

Fondation des amis du Théâtre des Bouffes du Nord et de l'Athénée Théâtre Louis-Jouvet

**Avantages fiscaux pour les donateurs imposables dans un pays européen :**

Les donateurs imposables dans l'un des pays européens membres du réseau Transnational Giving Europe et souhaitant faire un don à la Fondation peuvent bénéficier des réductions fiscales de leur pays d'imposition par l'intermédiaire d'une fondation locale partenaire du réseau TGE. Contactez-nous pour tout renseignement.